

## Municipalité

Case postale CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date: 6 mars 2020

N/réf.: Ige

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électrices et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 5 mars 2020, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- PR20.01PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'280'000.pour financer la phase II du projet Smart Metering (systèmes de mesure intelligents)
- PR20.02PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 100'000.- pour établir un plan directeur des transports publics et l'adoption de la réponse à la motion du 5 novembre 2009 de M. le Conseiller communal Vassilis Venizelos « Pour une offre en transports publics attractive »
- PR20.03PR concernant la reprise par la Commune d'Yverdon-les-Bains des installations liées au stade d'athlétisme de l'Union sportive yverdonnoise (USY) et une demande de crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- pour la réfection de la piste d'athlétisme

Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).

MUNICIPALITE D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 6 au 16 mars 2020

Hôtel de Ville, Place Pestalozzi 2, CH-1401 Yverdon-les-Bains

Site internet : www.yverdon-les-bains.ch

Courriel : greffe@yverdon-les-bains.ch